

L'Ussacais

Bulletin municipal officiel de la commune d'Ussac
N° 262 • Février 2026



MAIRIE

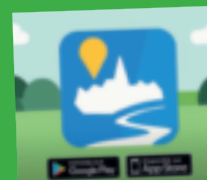
Du lundi au jeudi :
8h à 12h et 13h30 à 17h30
Le vendredi :
8h à 12h et 13h30 à 17h
Tél. 05 55 88 17 08
Fax : 05 55 88 36 50
Site Internet : www.ussac.fr
Courriel : ussacmairie@orange.fr

BIBLIOTHÈQUE

Mardi : 16h30 à 18h30
Mercredi : 15h30 à 17h30
Jeudi : 15h30 à 17h30
Vendredi : 16h30 à 18h30
Tél. 05 55 88 39 48
Mail : ussac.bibliotheque@orange.fr

ACCUEIL DE LA MAIRIE MAISON DU DÉPARTEMENT

Du lundi au jeudi :
8h à 12h et 13h30 à 17h30
Le vendredi :
8h à 12h et 13h30 à 17h
Tél. 05 19 07 83 50



CÉRÉMONIE DES VŒUX 2026

Comme chaque année, la salle polyvalente a accueilli la cérémonie des vœux, mercredi 14 janvier.

Un rendez-vous annuel qui a réuni les représentants de la municipalité, des autorités civiles, militaires et religieuses, des associations, des bénévoles, ainsi que les agents municipaux.

Des vœux qui ont été fortement marqués de remerciements à toutes celles et ceux qui se sont engagés quotidiennement au service de

l'action publique : représentants d'associations, bénévoles de la bibliothèque, acteurs économiques, membres du CCAS, partenaires institutionnels de proximité, directrice et enseignantes des écoles, agents municipaux : services administratifs, services techniques, services scolaire et périscolaire, et conseillers municipaux.

La soirée s'est déroulée dans une atmosphère conviviale, offrant un temps de rencontre et d'échanges en ce début d'année. Un moment qui a permis de rassembler autour d'un apéritif après le souhait des vœux.



La salle polyvalente a accueilli les vœux 2026



Une ambiance festive et musicale au rythme de Momo qui a apporté son dynamisme et sa joie de vivre à ce repas

REPAS DES ÂÎNÉS : NOS SENIORS MIS À L'HONNEUR ET EN NOMBRE

Samedi 17 février, la salle polyvalente a accueilli, pour le déjeuner, les administrés âgés de plus de 70 ans pour le traditionnel repas des aînés de la commune. Cette édition 2026 a battu tous les records avec plus de 280 participants présents venus partager ce moment de convivialité et de solidarité.

Les aînés ont été remerciés par Monsieur le Maire pour leur présence

qui témoigne de l'attachement porté à la commune ainsi que pour leur dévouement au service d'Ussac. Des remerciements ont également été adressés aux agents communaux, aux élus, ainsi qu'à toutes les personnes mobilisées pour l'organisation de cette rencontre. Chacun avait également une pensée particulière pour celles et ceux qui n'ont pu être présents. Musique et bonne humeur étaient au rendez-vous grâce à l'animation de Momo, apprécié de tous pour son enthousiasme et sa joie de vivre. Une édition qui restera dans les mémoires comme un moment fort de partage et de joie pour nos aînés, qui ont apprécié cette belle journée placée sous le signe de la convivialité.



L'Ussacois

BIBLIOTHÈQUE atelier pensée pratique jeudi 19 février



LOTO PAROISSIAL

Le loto Paroissial aura lieu le dimanche
1^{er} mars 2026 à 15h
à la salle polyvalente d'Ussac.
RETENEZ CETTE DATE !

Ce loto sera convivial et familial. Venez avec vos amis, vos voisins. Venez aussi avec vos enfants : un espace jeux leur est dédié. De nombreux lots sont prévus et nous dégusterons les crêpes et le cidre.



ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Un établissement recevant du public (ERP) est un bâtiment dans lequel des personnes extérieures sont admises : mairie, bibliothèque, salle polyvalente, école, salle de sport, commerce, bar, restaurant, crèche... Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit. Les lieux réservés au personnel ne sont pas des ERP.

Obligations essentielles :

- Création ou changement de destination : tout bâtiment construit ou transformé pour accueillir du public

devient un ERP. Les travaux nécessitent un permis de construire ou une déclaration préalable, ainsi qu'une autorisation d'ouverture délivrée par la mairie après avis de la commission de sécurité et d'accessibilité.

- Accessibilité : tous les ERP doivent être accessibles aux personnes handicapées.
- Sécurité : respect des règles incendie, d'évacuation et d'accessibilité.

Sanctions en cas de non-respect :

- Amendes pouvant aller jusqu'à 45 000 € et fermeture administrative pour ERP non déclaré ou ouvert sans autorisation.
- Mise en conformité obligatoire pour ERP non-accessible ou dangereux.
- Responsabilité des propriétaires ou exploitants en cas d'accident lié à la non-conformité.

Pour toute question ou pour déposer un dossier, prenez rendez-vous auprès du service urbanisme par téléphone au 05 55 88 17 08 ou par mail à urbanisme@ussac.fr.



RAPPELS CONCERNANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Inscription sur les listes électorales

Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2026 et le dimanche 22 mars, en cas de second tour.

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au mercredi 4 février par internet et au vendredi 6 février 2026 en mairie.

Le citoyen a la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne (via le répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE).

Pour vous inscrire auprès de la mairie, il vous faut remplir un formulaire Cerfa et joindre une copie de votre pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (attestation fournisseur d'énergie, assurance habitation, quittance de loyer, factures d'eau, de gaz ou d'électricité...).

Pour vous inscrire par internet, sur service-public.gouv.fr, il vous faut remplir le formulaire en ligne et joindre une copie de votre pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (attestation fournisseur d'énergie, assurance habitation, quittance de loyer, factures d'eau, de gaz ou d'électricité...).

À noter : aucune demande d'inscription par mail ne sera prise en compte. Il est possible de s'inscrire uniquement en ligne ou sur place.

Votes par procuration

Un électeur qui souhaite établir un vote par procuration peut effectuer la démarche en ligne ou sur place.

Pour effectuer la démarche en ligne, l'électeur qui souhaite établir la procuration (le mandant) doit au préalable posséder un compte France Identité (ou le créer). Il doit ensuite faire certifier son identité numérique directement en mairie, muni de sa pièce d'identité. Attention : la mairie d'Ussac n'est pas habilitée pour cette démarche, il faut donc se rendre en mairie de Malemort ou Brive (mairies habilitées les plus proches). Une fois son identité numérique certifiée, le mandant indique le nom de la personne qui votera à sa place (le mandataire) à l'aide du formulaire en ligne sur le

site maprocuracion.gouv.fr. La demande est ensuite validée et transmise à la commune.

Pour effectuer la démarche sur place, l'électeur qui souhaite établir la procuration (le mandant) peut se rendre en commissariat de police, en gendarmerie, au tribunal judiciaire ou en mairie habilitée, muni de sa pièce d'identité. Il remplit alors un formulaire Cerfa en indiquant le nom de la personne qui votera à sa place (le mandataire).

À noter que, depuis le 1^{er} janvier 2022, les procurations sont « déterritorialisées ». Le mandant et le mandataire n'ont plus besoin d'être inscrits dans la même commune. En revanche, le mandataire doit toujours se rendre dans la commune du mandant pour voter à sa place.

Cette démarche de vote par procuration est ouverte à tous les électeurs d'au moins 18 ans inscrits sur les listes électorales et qui ne sont pas déjà chargés d'une procuration. Le mandataire n'a aucune démarche à effectuer, il devra simplement présenter sa pièce d'identité en bureau de vote le jour du scrutin.





CLUB DE L'AMITIÉ : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale du club s'est tenue le 15 janvier 2026, en présence de monsieur Pascal Castelli, premier adjoint au Maire.

150 adhérents y ont participé. Tous les rapports et propositions ont été approuvés à l'unanimité. Les points marquant des projets pour l'année 2026 sont les suivants avec 3 repas :

8 mars, repas de Carnaval - 10 mai, repas anniversaire du Club - 8 novembre, repas choucroute. Ces repas, dansants, sont ouverts à tous, adhérents ou non adhérents. Les lecteurs de L'Ussacois sont invités à noter ces dates. Le numéro de téléphone du Président figure sur l'agenda 2026 de la Commune.

Deux autres rendez-vous gourmands sont à noter : la tête de veau et l'ail nouveau le 1er mai et le beaujolais nouveau le 19 novembre. Ces rendez-vous "gastronomiques" sont organisés avec le Comité des Fêtes.

Tous les mardis soir de 20h30 à 22h30, c'est la Section danse qui est en action et qui, outre un apprentissage des danses en ligne et autres, est une école de dynamisme et de bonne humeur.

Deux voyages sont prévus : à Bordeaux « Entre mer et océan » les 20, 21, 22 juin et à Bormes Les Mimosas du 29 août au 5 septembre. Naturellement il y a les rencontres du jeudi à 14 heures dans la salle des Aînés où se retrouvent régulièrement une grosse quarantaine d'adhérents pour jouer aux cartes et autres jeux de société. L'après-midi se termine par un goûter.

Le conseil d'administration s'est réuni le 16 janvier et a élu le bureau dont la composition est la suivante :

Président, Michel FRONTY - Vice-président, Daniel HENON - Trésorière, Annie FRONTY - Trésorier adjoint, Jean-Pierre GOULMY - Secrétaire, Sylvie SOULIE - Secrétaire adjointe, Nicole BURGUET



Les membres du bureau face aux adhérents

FORME & SANTÉ : UN SAVOUREUX MOMENT !

Chaque année, les adhérent(e)s et éducatrices sportives de l'association Forme & Santé ont le plaisir de se retrouver mi-janvier, afin de partager de délicieuses galettes et trinquer à la nouvelle année.

En présence de Philippe Batista, adjoint au Maire, venu saluer l'assemblée, le

Président évoquait la dynamique de cette association dont l'effectif global a dépassé les 200 licencié(e)s particulièrement sensibilisé(e)s aux bienfaits d'une pratique sportive régulière.

Une fois de plus, la bonne humeur et le plaisir d'apprécier de savoureux moments de convivialité venaient donner le ton pour les prochains rendez-vous de 2026 !



Les nombreux membres de Forme & Santé autour de la galette

LOTO DE L'ESU

L'Étoile Sportive Ussacoise organise son loto le samedi 7 février 2026. Un rendez-vous placé sous le signe du jeu et de la bonne humeur.

De nombreux lots de valeur seront à gagner tout au long de la soirée : un week-end (destination à déterminer), une télévision 139 cm, une tablette tactile, un robot Ninja, un aspirateur-laveur, des bons d'achat, et bien d'autres cadeaux. Côté restauration, sandwiches, paninis, crêpes, boissons et café vous seront proposés. Par conséquent, les pique-nique ne sont pas autorisés.

En ce qui concerne les cartons, ils seront vendus aux tarifs suivants : 1 carton : 5€; 3 cartons : 10 €; 6 cartons : 15 €; 12 cartons : 20 €. Réservations au 06 26 61 37 78 ou au 06 35 52 02 39.

Ouverture des portes à 17 h 30. Venez nombreux soutenir l'Étoile Sportive Ussacoise et partager un moment chaleureux et festif !

LA GALETTE DES ROIS

Samedi 24 janvier s'est déroulé la traditionnelle galette des rois de l'étoile sportive ussacoise où bon nombre d'enfants de l'école de football, éducateurs, bénévoles, parents et amis du club ont partagé la galette et nous avons remis à chaque enfant un cadeau.

LOS PEDS TERROS : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SOIRÉE DANSANTE

Le groupe folklorique Los Peds Terros a tenu son assemblée générale samedi 10 janvier 2026, salle polyvalente d'Ussac, en présence de Philippe Batista et de Martine Bordon, représentants Monsieur le Maire d'Ussac.

Le bureau a été reconduit :

Président - Michel Lagarde, Secrétaire - Marie Carletti, Trésorier - Joël Marliac

Nos répétitions ont lieu tous les lundis, salle polyvalente de 20h30 à 22h. Toutes les personnes qui aiment les danses et musiques traditionnelles peuvent se joindre à nous. Los Peds Terros organise une soirée dansante animée par Momo, le samedi 21 février à 20H00 à la salle polyvalente.

COMITÉ DES FÊTES : REPAS DE LA SAINT-VALENTIN

Le traditionnel repas de la Saint-Valentin aura lieu le 14 février à 20h à la salle polyvalente. Le repas sera préparé par le traiteur Génois et animé par Nathalie Legay. Le prix du repas est de 40 € (paiement à la réservation). **Réservation par téléphone: 06 81 20 57 92 – Alain Maury 06 20 01 74 43 – Hélène Stephano**

L'assemblée générale aura lieu le 10 avril à 19h, salles polyvalentes 2 et 3

MENU

Amuse-bouche
chauds et Cocktail
de Cupidon

Velouté de
potiron/châtaignes

Brochettes de lotte,
St Jacques, gambas
à la provençale

Pause glacée

Médailillon de carré
de porc ibérique

Abotia, sauce Diane
accompagné de son
écrasé de pommes
de terre

Cabécou sur lit de
salade

Yellow
(biscuit madeleine
citron, insert
framboise, mousse
légère citron)

Café

Vins rouges
et blancs compris

Bouteille de
champagne : 22 €



Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment convivial.

**Réservations : 06 72 52 32 98
ou 06 31 03 43 79**

AGENDA

FÉVRIER

Dimanche 1^{er}

- Randonnée de 9,9 km à Jugeals-Nazareth - Circuit de Gernes - Rendez-vous habituel à 13h20.

Mardi 03

- Randonnée d'environ 6 km - Destination proposée sur place - Rendez-vous habituel à 13h20.

Mercredi 04

- Randonnée de 8,6 km à Saint-Hilaire-Peyroux - Circuit de crêtes en vallons : le moulin de Saquet - Rendez-vous habituel à 13h20.

Samedi 07

- Loto de l'ESU** - Salle polyvalente 1 à partir de 17h30.

Mercredi 11

- Randonnée de 8,6 km à Collonges-la-Rouge - Circuit des lavoirs et Meyssac - Rendez-vous habituel à 13h20.

Samedi 14

- Repas de la Saint-Valentin, organisé par le Comité des fêtes** - Salle polyvalente 1 à 20H.

Dimanche 15

- Randonnée de 11,7 km à Objat - Circuit de Murat - Rendez-vous habituel à 13h20.

Mardi 17

- Randonnée d'environ 6 km - Destination proposée sur place - Rendez-vous habituel à 13h20.

Mercredi 18

- Randonnée de 9 km à Chartrier-Ferrière - Circuit le Battut - Rendez-vous habituel à 13h20.

Jeudi 19

- Atelier pensée pratique** - Thème : Puis-je désirer sans être déçu(e) ? - Bibliothèque à 20h30 - Tarif : 12 €.

Samedi 21

- Soirée dansante organisée par Los Peds Terros**, animée par Momo - Salle polyvalente 1 à 20H - Entrée : 12 €.

Mercredi 25

- Randonnée de 8,5 km à Nadaillac - Boucle du Moulin - Rendez-vous habituel à 13h20.

MARS

Dimanche 1^{er}

- Randonnée de 10,5 km à Saint-Cernin de Larche - Circuit le Peyroulet-la Roche - Rendez-vous habituel à 13h20.

- Loto paroissial** - Salle polyvalente 1 à 15h.

ÉTAT-CIVIL



NAISSANCE :

À BRIVE, le 18 décembre 2025, de Iris BRUNET au foyer de Pierre Clément BRUNET et de Léa DUVERNEIX.

À BRIVE, le 23 décembre 2025, de Théa VERGNE au foyer de Kévin VERGNE et de Aurélie BLOCK.

Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.



MARIAGE :

À USSAC, le 10 janvier 2026, de Maud CHEURE et de Anaïs BRUN.

Tous nos vœux de bonheur aux épouses.



DÉCÈS :

À BRIVE, le 05 janvier 2026, de Philippe FRITHMANN, âgé de 58 ans.

À BRIVE, le 09 janvier 2026, de Alain GAUMY, âgé de 63 ans.

Toutes nos condoléances aux familles.

Toute erreur ou omission est toujours possible, merci de bien vouloir nous la signaler.

